

Les Oblats

Aux sources de la spiritualité oblate

Par M. l'abbé Roger Guéguen, FSSPX

Cet article voudrait être une étude des maîtres de la vie spirituelle qui ont contribué à la formation de la congrégation des Oblats de Marie Immaculée et en ont comme rendu possible la mission providentielle, en particulier dans les régions septentrionales de l'Amérique boréale. Rechercher les sources spirituelles de Mgr de Mazenod : voilà donc l'objet de cet article. Et, pour ce faire, je me servirai comme base de documentation d'un article paru en 1942 dans les *Études Oblates*, la revue trimestrielle publiée par les Oblats de Marie Immaculée de la Province du Canada, article intitulé *Aux sources de notre spiritualité*, écrit par le père Ovila-A. Meunier, O.M.I., et inséré dans la revue aux pages 28 à 41.

C'est dans sa Règle que Mgr de Mazenod a tracé le cadre de la piété oblate, car c'est là, affirme le cardinal Villeneuve, OMI, « qu'on trouve en quelque sorte la physionomie propre de l'Oblat, non comme apôtre ou chargé d'œuvres, mais formellement comme religieux. » Or, le Père de Mazenod eut ses auteurs préférés. C'est dans leur intimité qu'il s'est retiré au château de ses ancêtres pour y rédiger le code de sa Règle. Ces maîtres, le fondateur les a présentés dès 1815 : « Nous vivrons, écrivait-il au Père Tempier, ... sous une règle... dont nous puiserons les éléments dans les Statuts de saint Ignace, de saint Charles, pour les Oblats ; de saint Philippe de Néri, de saint Vincent de Paul et du bienheureux Liguori. »

Saint Alphonse de Liguori

Pour justifier ses positions auprès des Cardinaux chargés d'examiner la Règle, le Père de Mazenod en appelle constamment au Code liguorien, et sous sa plume abondent les déclarations comme celle-ci : « Il (le Cardinal Pallotta) désapprouvait une autre chose que je lui prouvai être textuellement dans la règle du Bx Alphonse. » Du reste, en rapprochant les deux codes, il est

facile de faire la preuve de l'affirmation susdite. L'accord est tellement étroit, qu'il ne saurait s'expliquer ni par le hasard ni par le recours à des sources communes : il ne se borne pas aux lignes générales, mais se manifeste jusque dans le titre et la répartition des chapitres, dans l'ordre des articles et l'identité même des textes. Ainsi, dans le deuxième chapitre de la seconde partie de la Règle, deuxième chapitre qui comprend quarante-et-un articles, vingt-sept proviennent de saint Alphonse ! On y trouve d'abord la répartition des exercices spirituels : deux oraisons mentales (art. 254), la célébration des saints Mystères (art. 299), les visites au Saint-Sacrement et à la Sainte Vierge (art. 257), la récitation du chapelet (art. 258), la psalmodie des Heures canoniales (art. 144) s'échelonnent le long du jour, encadrées par les prières vocales du matin (art. 254) et du soir (art. 260) et le double examen de conscience (art. 259) et reliées par de courtes mais brûlantes oraisons jaculatoires (art. 247). Et chaque semaine, ceux qui ne sont pas prêtres, dit la règle primitive, se présenteront au moins trois fois à la Table sainte et deux fois au tribunal de la pénitence.

De saint Alphonse encore, il emprunte les articles de la Règle qui prescrivent d'autres pratiques religieuses, telles par exemple, la bénédiction du Supérieur après la prière du soir (art. 260), la psalmodie en commun de l'Office divin (art. 145), les conférences de la coulpe (art. 270), les pénitences et les mortifications corporelles (art. 263 et suiv.), les réunions périodiques où l'on discute des intérêts du ministère (art. 282), les conférences théologiques (art. 283) et la recollection mensuelle, enfin la retraite annuelle (art. 261). De la même source viennent encore les beaux textes concernant le silence (art. 246 et suiv.), les lieux réguliers (art. 252) et la recommandation faite aux prêtres du service à table et de la lecture au réfectoire (art. 294), ajoutant que le Supérieur lui-même pourra en

Saint Alphonse de Liguori (27 Septembre 1696 – 1er Août 1787) fut un Évêque Catholique, un écrivain maître en théologie et spiritualité, et le fondateur des Rédemptoristes, une congrégation religieuse influente. Canonisé par Grégoire XVI en 1839, Il fut déclaré Docteur de l'Église par le Bx Pie IX en 1871.



donner l'exemple (art. 295). Autrefois, en tête de la Règle des Rédemptoristes, on pouvait lire la devise des Oblats : « Evangelizare pauperibus misit me » (1), et au frontispice de plusieurs traités de saint Alphonse on pressent la traditionnelle salutation de la famille religieuse des Oblats : « Laudetur Jesus Christus et Maria Immaculata ». Il n'est pas jusqu'aux armoiries oblates qui ne se soient inspirées de celles du Très Saint Rédempteur.

Saint Vincent de Paul

Au pape Léon XII qui demande la raison d'être de certains détails d'administration, le P. de Mazenod répond en 1826 : « Cela est ainsi dans la Règle de saint Vincent de Paul. » Il a donc consulté cette règle dont il se réclame encore, quand la commission cardinalice chargée d'examiner son code l'engage à produire des « précédents historiques » capables de motiver son attitude. Mentionnons ainsi le chapitre « de relationibus cum proximis » (des relations avec nos prochains) dont saint Vincent de Paul a fourni et le titre et la substance, puis une dizaine d'articles, dont la disposition éparse ne peut dissimuler l'origine évidente. Dix années durant, la Mission d'Aix, ainsi dénommée en l'honneur du Fondateur de « la Congrégation de la Mission », fut placée sous le vocable de saint Vincent de Paul, grand patron des Missionnaires de Provence.

Saint Ignace de Loyola

On s'en souvient, l'abbé de Mazenod, en 1815, se proposait d'utiliser également saint Ignace. Or, quiconque a lu la Règle des Missionnaires de Provence n'est pas sans remarquer l'influence du militaire espagnol. Saint Ignace a été consulté et son avis a prévalu en maintes circonstances. Cinq fois, la Règle en appelle à son incontestable autorité : hommage rendu à lui seul ! Ainsi, au paragraphe « de la direction », après avoir longuement cité saint Ignace, il a soin d'ajouter : « Ce sont les propres paroles de ce saint Fondateur commentées par Rodriguès (Rodriguez) dont nous adoptons l'esprit et les termes dans notre Institut. »

Influence secondaire, mais réelle, qui apparaît clairement au sujet des vœux de pauvreté et d'obéissance, en fournissant au Fondateur les fortes considérations qui préludent à l'un et à l'autre chapitre, considérations où intervien-

ent, à tour de rôle, les grands docteurs de l'Église et en particulier saint Thomas d'Aquin.

Autres influences

D'autres sources sont à signaler, quoique de moindre importance. Citons tout d'abord l'influence de saint Léonard de Port-Maurice sur le « Règlement des Missions », incorporé au deuxième chapitre de la Règle (Première Partie). Signalons aussi M. Olier et l'École française qui a ainsi fourni pas moins de trois formules d'exercices de piété d'origine sulpicienne : la prière du matin, la communion spirituelle « O Jesu vivens in Maria » qui clôture la méditation, et la consécration mariale « O Domina mea » qui couronne l'examen particulier. Voilà l'apport formellement sulpicien dans la formation de la piété oblate.

Quant à la prière du soir, selon la coutume de Saint-Sulpice, le P. de Mazenod voulut y ajouter une prière aux intentions du Supérieur. « C'est l'usage de Saint-Sulpice », lisons-nous dans la lettre qui le prescrit, « et j'en ai plus besoin que les Supérieurs de Saint-Sulpice qui vivent dans la retraite. » En prescrivant l'examen particulier à ses disciples, le P. de Mazenod élimine, d'une part, M. Tronson (auteur spirituel de l'École française) et la lecture des ses Examens, et ajoute, d'autre part, des litanies de saveur tout ligurienne. D'abord, c'est saint Alphonse de Liguori qui a infusé le goût des litanies fréquentes et régionales : Litanies propres à la Congrégation, après l'examen particulier ; Litanies particulières à chaque maison, après le chapelet ; Litanies locales pendant les missions ; Litanies de la sainte Vierge et Litanies des Saints en toute occurrence ; Litanies de l'Immaculée Conception, de saint Joseph, etc.

Saveur ligurienne, aussi, dans le choix des invocations. Aux Pères chargés d'en faire la rédaction définitive, le Fondateur écrivait : « Je vous prie de changer la fin de nos Litanies : au lieu de dire 'Jesu Sacerdos', il faut dire 'Christe Salvator'. C'est le point de vue sous lequel nous devons contempler notre divin Maître : aussi saint Alphonse de Liguori a-t-il mis sa Congrégation sous la protection du Sauveur. »

Conclusion

Comme nous pouvons donc le constater à la lecture de l'article, Eugène de Mazenod ne prend pas l'attitude d'un partisan d'école, bien au con-



St Vincent de Paul (24 Avril 1581 – 27 Septembre 1660) fut un prêtre Catholique voué au service des pauvres et un Saint. Il fut canonisé en 1737.

Saint Ignace de Loyola, (1491 – 31 juillet 1556) fut un chevalier Espagnol issu d'une noble famille Basque. Ordonné prêtre en 1537, il devint un théologien réputé, fonda la Société de Jésus (les Jésuites), et en devint le premier Supérieur Général.



traire ! L'histoire semble l'avoir placé à dessein au carrefour de plusieurs grands mouvements spirituels.

Quelle place occupe-t-il finalement dans le monde de la spiritualité ? Les générations futures salueront-elles en lui le chef de file qui emprunte à ses devanciers sans leur appartenir ? Ou bien vont-elles tout simplement l'affilier à l'une des grandes familles spirituelles dont nous rappelions à l'instant l'influence ? Se pencher sur le berceau du Fondateur, lever le voile qui recouvre le travail intime de son âme, assister au

réveil de sa psychologie, remarquer l'assimilation ou l'élimination des éléments périphériques ; en un mot suivre l'évolution de sa mentalité jusqu'au jour où, faisant éclater l'enveloppe où l'avait retenu l'éducation, il se révèle une puissante personnalité. Voilà une tâche préliminaire indispensable ! Alors, et alors seulement, la synthèse sera possible et l'affiliation, s'il y a lieu, légitime.

(1) Traduction littérale de la devise : « Il m'a envoyé évangéliser les pauvres. »

D'un Océan à l'Autre

Nouvelles et photos du district du Canada !!!



La réunion des prêtres au séminaire St-Thomas d'Aquin de Winona, États-Unis

Monsieur l'abbé Dominic Boulet

Au Canada, il y a certaines choses auxquelles nous sommes tellement habitués qu'on n'y fait même plus attention; un peu comme la venue de la neige en hiver ou le retour des outardes au printemps. Par analogie, quelle est l'activité saisonnière typique du mois de février pour un grand nombre de prêtres de la Fraternité Saint-Pie X en Amérique du Nord? Sans aucun doute, il s'agit de la réunion des prêtres. Voici donc un rapport sur la dernière en date, réunion à laquelle j'eus l'honneur de pouvoir assister.

Oui, en effet, cette réunion des prêtres qui vient d'avoir lieu fut riche en événements pour votre serviteur. Je passe sur les tracasseries qui font en sorte que, de nos jours, les voyages internationaux en avion sont devenus un défi de taille. A notre époque folle, on nous dit que l'homme est « libre » de faire ce qu'il veut; on nous dit encore qu'on peut avorter les

bébés dans le ventre de leur mère ou bien même se débarrasser des vieillards, à condition que ce soit fait en faisant preuve de « compassion » et « d'une façon sécuritaire ». Mais, par contre, les représentants de l'ordre public sont sans pitié pour le citoyen honnête qui veut embarquer à bord d'un avion. Ce dernier doit vraiment l'impression qu'on le soumet à la question, et qu'il doit prouver qu'il n'est pas un terroriste.

Enfin, après avoir franchi toutes ces étapes, je fus bien sou-

lagé en arrivant au séminaire de Winona, juste à temps pour assister à une conférence donnée par M. l'abbé Yves Leroux, directeur du séminaire.

Au fait, le lecteur pourrait bien se demander comment le séminaire St-Thomas d'Aquin peut-il loger des invités pour une semaine, sachant qu'en temps normal, la maison est déjà pleine. Il est vrai que, à l'encontre des séminaires mo-

